

JOYEUX ANNIVERSAIRES !

Pour la première fois de leur histoire, l'ATLF et ATLAS fêtent, en cette année 1993, leur anniversaire : vingt ans pour l'une, dix ans pour l'autre.

La rédaction de TransLittérature a demandé à Jacqueline Lahana, présidente de l'ATLF, et à Françoise Cartano, membre fondateur et vice-présidente d'ATLAS, de se livrer à un travail de mémoire appuyé sur des archives, afin de retracer les grandes étapes qui ont marqué le développement de nos deux associations. L'exercice n'est pas gratuit. En effet, de temps à autre, il est bon de marquer une pause et de mesurer le chemin parcouru, avant de partir vers de nouveaux combats.

Quant au Collège, dont Jacques Thiériot, son directeur, dresse ici une sorte de bilan – tout provisoire – il est encore à un âge où l'on compte en années, sinon en mois. Six ans déjà !

20 + 10 + 6 : soufflons donc ensemble les trente-six bougies de leur gâteau d'anniversaire.

Jacqueline Lahana

Avoir vingt ans à l'ATLF

1973

L'Association des traducteurs littéraires de France naît d'une scission avec la Société française des traducteurs (SFT), dont l'action concerne principalement les traducteurs techniques. Estimant que les conditions de travail et le statut professionnel de ces derniers diffèrent trop de ceux des traducteurs littéraires, l'ATLF exprime la volonté d'être une association littéraire, de défendre les intérêts spécifiques des traducteurs littéraires et, donc, de lutter aux côtés des écrivains (auxquels les assimile la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique).

Dès sa naissance, l'ATLF bénéficie du parrainage de Miguel Angel Asturias, Marcel Bataillon, Maurice Edgar Coindreau, René Étiemble, Max-Pol Fouchet, Pierre Leyris, Pierre Moinot, Maurice Nadeau, Claude Roy et Claude Simon. Elle compte parmi ses membres fondateurs Claude Noël (qui en sera la première présidente), Lily Denis, Albert Bensoussan, Laure Bataillon, Andrée Picard, Françoise Rosset, Jacques Lacarrière, auxquels se joindront très vite Céline Zins, Bernard Lortholary, Nicole Tisserand, François Xavier Jaujard, Claire Malroux, Maya Minoustchine.

13 avril : le *Journal officiel* fait état de la création de l'ATLF, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social se situe 80, boulevard Pasteur, à Paris.

3 et 22 mai : une double page du *Monde*, puis un communiqué de l'AFP annoncent la fondation de l'ATLF.

19 novembre : l'ATLF organise une large réunion d'information au Grand Palais, afin de définir son programme d'action :

- sauvegarder les intérêts spécifiques des traducteurs travaillant pour l'édition ;

- promouvoir la qualité des traductions littéraires publiées en français ;
- plus généralement, contribuer au développement des échanges culturels entre les peuples.

En l'absence d'accords contractuels sur la rémunération des traductions littéraires commandées par les éditeurs, l'ATLF décide d'établir chaque année, à partir d'indications données par ses adhérents, des « tarifs », dont l'unité de calcul est le feuillet dactylographié de 1 500 signes, et de les diffuser aussi largement que possible. Simultanément, elle entame des démarches auprès des critiques littéraires pour que ceux-ci mentionnent le nom des traducteurs dans leurs comptes rendus de presse.

L'ATLF adhère au Comité de liaison des associations d'écrivains ; elle est également représentée au Conseil supérieur des lettres, organisme consultatif du Centre national des lettres (CNL).

Reconnaissant l'utilité de l'action menée par l'ATLF, le ministère de la Culture – puis le Centre national des lettres – accorde à l'Association une subvention, qui sera reconduite chaque année.

À la fin de cette première année, l'ATLF compte quatre-vingt-dix membres. La cotisation, fixée à 70 F, restera inchangée jusqu'en 1976.

1974

Janvier : parution du premier numéro du *Bulletin* d'information de l'Association, consacré au compte rendu de la réunion du 19 novembre.

Sur le thème « Grandeur et misère de la traduction », la Fnac organise un débat avec, notamment, la participation de Maurice Edgar Coindreau et de Michel Tournier.

1975

Dans son *Bulletin* n° 5, l'ATLF publie les résultats d'une enquête sur les conditions de travail des traducteurs littéraires à l'étranger, qu'elle a effectuée à partir d'informations fournies par les associations de traducteurs affiliées à la FIT (Fédération internationale des traducteurs). De cette enquête, à laquelle ont répondu dix pays (Allemagne fédérale, Belgique, Canada, États-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas et Pologne), il ressort que dans l'écrasante majorité des cas, le statut du traducteur littéraire est encore dans les limbes, que le métier qu'il exerce est « rare » et qu'un peu partout, un traducteur littéraire est contraint, pour vivre, de poursuivre une autre activité professionnelle.

11 juin : une première réunion « de réflexion » entre éditeurs et traducteurs se tient à la demande de l'ATLF ; elle est placée sous l'égide du CNL. Céline Zins y présente l'étude qu'elle a réalisée sur la situation matérielle des traducteurs littéraires (ils gagnent moins de 1 000 F par mois). Les éditeurs reconnaissent la situation « scandaleuse » des traducteurs, mais expliquent que la « crise actuelle » les empêche de mieux les rémunérer.

31 décembre : le Parlement vote une loi instaurant, à compter du 1er janvier 1977, un régime de sécurité sociale au profit des auteurs d'œuvres littéraires, et donc des traducteurs, qui partagent avec les écrivains le statut d'auteur.

1976

Dans son numéro 8, le *Bulletin* publie un « Panorama des tarifs pratiqués dans l'édition en 1974 et 1975 », sur la base d'une enquête effectuée auprès des membres de l'ATLF et portant sur une quarantaine de maisons d'édition. Située entre 15 et 17 F le feuillet, la rémunération moyenne des traducteurs littéraires reste très souvent inférieure à celle qui était alors préconisée par l'ATLF (25 F).

1977

1er janvier : création de l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agessa), qui fonctionne au sein du régime général de la Sécurité sociale. Deux représentants des traducteurs (un membre de l'ATLF et un membre de la SFT nommés pour trois ans) siègent à la commission de professionnalité qui a pouvoir de statuer sur le maintien (ou non) de l'affiliation d'un auteur ou d'un traducteur n'atteignant pas le plancher des ressources exigées.

14 janvier : première réunion amicale des membres de l'ATLF au premier étage du café Cluny, à Paris (quarante-cinq personnes présentes), qui permet aux traducteurs, trop souvent isolés, de se connaître et d'échanger leurs expériences. Ce rendez-vous se renouvellera à intervalles réguliers jusqu'en 1981.

La cotisation passe à 90 F.

1978

Décembre : dans son *Bulletin* n° 18, l'ATLF souligne l'importance du relevé de compte que les éditeurs doivent adresser aux traducteurs et donne de précieux renseignements sur la façon de contrôler les tirages en s'adressant au service du dépôt légal de la Bibliothèque nationale.

Établissement du premier *Répertoire* des traducteurs membres de l'ATLF, qui comprend trois parties : liste alphabétique, classification par langues et index des spécialisations. Accompagné des « nouveaux tarifs » (34 F le feuillet), il est adressé à 188 responsables de département « étranger » dans 120 maisons d'édition, à la presse, au Syndicat national de l'édition (SNE) et, bien sûr, aux adhérents. Constamment remis à jour, ce *Répertoire* paraîtra régulièrement tous les deux ans.

1979

Homologation d'une norme AFNOR (NF Z 41-004), annoncée depuis 1977, qui concrétise les dispositions de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique. Toujours en vigueur, cette norme porte notamment sur la présentation des traductions et la mention obligatoire du nom du traducteur sur la page de titre, la page de couverture du livre, ainsi que dans tous les documents tels que notices bibliographiques, comptes rendus ou extraits parus dans la presse (ce qu'oublie encore trop souvent les critiques littéraires).

Février : création du Conseil permanent des écrivains (CPE) regroupant, sous la présidence d'Armand Lanoux, toutes les associations, syndicats, sociétés d'auteurs et de traducteurs, dont l'ATLF. Parmi les principales actions menées par le CPE figurent la négociation, avec les éditeurs, d'un « code des usages pour l'édition d'ouvrages de littérature générale », ainsi que la lutte pour le prix unique du livre.

Juin : à l'initiative de l'ATLF est adopté le principe de négociations paritaires entre, d'une part, les associations de traducteurs et, d'autre part, le Syndicat national de l'édition, dans le but d'élaborer un « code des usages » pour la traduction d'œuvres de littérature générale, d'établir un contrat type et de fixer un tarif plancher. Les négociations proprement dites doivent s'ouvrir à la rentrée littéraire.

Septembre : première réunion de travail rassemblant l'ATLF, la SFT et le SNE. C'est l'aboutissement de cinq années d'efforts de l'ATLF.

1980

La cotisation est portée à 100 F.

Mars : publication d'une nouvelle enquête sur les tarifs et pourcentages pratiqués en 1978-1979 dans 61 maisons d'édition : suivant la langue et la difficulté de l'ouvrage, la rémunération au feuillet oscille entre 25 et 49 F (le tarif plancher conseillé par l'ATLF était de 40 F en 1979), les pourcentages varient entre 0 (!) et 2 % mais se limitent la plupart du temps à 1 %.

Parallèlement à cette enquête, l'ATLF a procédé à un sondage sur les revenus professionnels bruts des traducteurs à temps complet : la moyenne générale tourne autour de 27 500 F par an (à titre de comparaison, le SMIG est alors de 18 720 F).

Décembre : l'ATLF et la SFT rompent les négociations officiellement engagées avec le SNE le 19 juin 1979. En accord avec la SFT, l'ATLF avait présenté deux projets :

- 1) l'élaboration d'un contrat type rédigé avec le concours de juristes spécialisés dans le droit d'auteur ;
- 2) l'élaboration d'un Code des usages destiné à assainir les relations professionnelles entre éditeurs et traducteurs.

Réponse du SNE : « Nous avons transmis vos propositions à notre Bureau, qui se refuse à ouvrir une discussion sur des chiffres et des montants minimum de rémunération ».

L'ATLF envoie un communiqué à la presse annonçant la rupture. Elle adresse aussi aux divers groupes parlementaires et aux présidents des commissions des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat un dossier concernant la situation des traducteurs littéraires.

1981

Janvier : une permanence se tient désormais le jeudi après-midi au nouveau local de l'ATLF, à l'Institut d'anglais Charles V. Elle remplace les réunions amicales au café Cluny.

19 mars : Assemblée générale houleuse. À propos des bourses accordées par le CNL sont opposées les situations respectives des traducteurs à temps plein et des traducteurs universitaires. À la suite de vifs débats, il est décidé à l'unanimité de convoquer une Assemblée générale extraordinaire.

31 mars : Claude Noël démissionne de la présidence, qu'elle occupait depuis la création de l'ATLF. Michel Gresset accepte la charge de président par intérim.

18 juin : Assemblée générale extraordinaire. Les dissensions portent essentiellement sur deux points :

- la reconnaissance d'un statut professionnel du traducteur littéraire ;
- la transformation de l'ATLF en syndicat (dans la logique d'une professionnalisation de la traduction littéraire).

En résumé, sans chercher à exclure quiconque, certains membres de l'ATLF souhaitent que le traducteur « à plein temps » serve de référence et regrettent qu'il soit si peu représenté au sein du Conseil d'administration de l'Association. Une commission est mandatée pour préparer une nouvelle Assemblée générale avant la fin de l'année.

3 décembre : nouvelle Assemblée générale extraordinaire, qui se déroule dans un climat difficile ; la proposition de transformer l'ATLF en syndicat est repoussée, mais ceux qui la combattent ne souhaitent pas siéger au Conseil. À la demande du président par intérim, soucieux de préserver la pérennité de l'ATLF, une nouvelle équipe accepte de prendre les rênes d'une association sérieusement secouée par ce qui, avec le recul, apparaîtra comme une crise de croissance. L'ATLF enregistre plusieurs démissions, dont certaines ne seront que temporaires.

1982

Mars : Laure Bataillon est élue présidente de l'ATLF. La nouvelle équipe qui l'entoure entreprend de multiples démarches auprès du ministère du Travail et du ministère de la Culture en vue d'une professionnalisation de l'activité de traducteur littéraire. Seul résultat « concret » : dans son rapport sur le statut d'auteur rédigé à la demande du ministère de la Culture, Pierre-François Racine recommande la création d'un système de retraite complémentaire.

L'ATLF obtient le soutien du directeur du Livre pour la reprise des négociations avec le SNE rompues en 1979.

11 octobre : entrevue préliminaire avec les représentants du SNE ; ceux-ci refusent :

- d'envisager la présence d'un représentant des pouvoirs publics aux négociations entre éditeurs et traducteurs ;
- d'aborder la question d'un « tarif plancher » pour la rémunération des traducteurs littéraires ;
- de discuter d'un contrat type.

D'ores et déjà, il est clair que les négociations ne porteront que sur l'établissement d'un Code des usages.

11 décembre : première véritable réunion entre traducteurs et éditeurs. Un représentant du CPE est admis à assister aux séances.

1983

L'ATLF commande à la sociologue Nathalie Heinich une grande enquête sur l'exercice de la traduction littéraire, auprès des membres de l'Association. Les résultats de cette enquête, effectuée avec le concours du CNL, donnent lieu à un rapport dont on peut retenir que : contrairement à une idée reçue, les hommes sont majoritaires à l'ATLF (54 %) ; 58 % des traducteurs affiliés à l'ATLF résident à Paris et 18 % en banlieue parisienne, contre 20 % en province ; l'âge moyen est élevé (45 ans), ce qui s'explique

par une entrée tardive dans le métier (à 31 ans en moyenne) et une forte représentation de la classe d'âge 36-55 ans ; le niveau des diplômes est très élevé (égal ou supérieur à la licence dans 85 % des cas, dont 35 % d'agrégés) ; les traducteurs se divisent en « occasionnels » (pour qui la traduction représente moins de 30 % de leurs revenus), en traducteurs « à mi-temps » (les moins nombreux) et en traducteurs « à plein temps » (plus de 70 % de leurs revenus). Très mal rémunéré, le métier de traducteur littéraire apparaît à mi-chemin entre un « art » et une « profession* ».

L'ATLF organise, entre traducteurs d'une même langue, des réunions qui semblent offrir des perspectives intéressantes, mais qui s'interrompent assez vite, faute de participants.

Une réflexion menée simultanément à Paris par l'ATLF, qui souhaite trouver un lieu de parole pour les traducteurs, et à Arles par l'éditeur Hubert Nyssen, qui voudrait organiser des rencontres entre traducteurs, aboutit à la création d'une seconde association, laquelle se donnera pour mission d'organiser des assises annuelles de la profession et de créer un collège des traducteurs à Arles.

16 décembre : naissance officielle de l'association ATLAS (Assises de la traduction littéraire en Arles), avec le concours très efficace de la Direction du Livre, de la ville d'Arles et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Laure Bataillon assume la présidence d'ATLAS

1984

29 mars : signature, au Salon du livre, du Code des usages pour la traduction d'œuvres de littérature générale entre, d'une part, le CPE, l'ATLF et la SFT et, d'autre part, le SNE. Ce document figurera désormais au début de chaque *Répertoire*.

9-10-11 novembre : premières Assises de la traduction littéraire en Arles. L'ATLF anime une matinée consacrée au statut social du traducteur littéraire dans divers pays européens.

1985

ATLAS s'installe au 99, rue de Vaugirard. L'ATLF partage avec elle ce local et continue d'assurer une permanence régulière le jeudi après-midi. Le nombre de ses adhérents dépasse le cap des cinq cents. La cotisation est portée à 180 F.

* Cf. Nathalie Heinich, « Les traducteurs littéraires : l'art et la profession », *Revue française de sociologie*, XXV, 1984, pp. 264-280.

10-11 juin : Élisabeth Janvier présente, au nom de l'ATLF, un rapport sur « Le statut et la situation des auteurs et traducteurs en Europe » à l'occasion de la première Conférence européenne sur le livre organisée en Arles par Jack Lang, ministre français de la Culture, où les 12 pays de la Communauté européenne sont représentés.

Octobre : premier article dans le *Bulletin* (n° 39) sur les micro-ordinateurs et l'intérêt du traitement de texte pour les traducteurs.

Décembre : le Grand Prix national de la traduction, dont la création avait été annoncée lors des premières Assises d'Arles, est décerné pour la première fois par le ministère de la Culture. Désignés pour deux ans, les membres du jury comprennent quatre traducteurs choisis sur proposition de l'ATLF et quatre personnalités appartenant au milieu de l'édition et de la critique littéraire. Pierre Leyris est le premier lauréat de ce prix, qui récompense chaque année un traducteur pour l'ensemble de son œuvre.

1986

Mars : lors de l'Assemblée générale de l'Association, Laure Bataillon demande à être relevée de ses fonctions de présidente pour se consacrer entièrement à ATLAS. Françoise Cartano est élue présidente de l'ATLF.

Septembre : enquête « Rentrée 86 » dont les résultats seront publiés dans le *Bulletin* en février 1987. Les traducteurs obtiennent des rémunérations de plus en plus proches, voire légèrement supérieures, aux « tarifs planchers » conseillés par l'ATLF ; dans l'ensemble, ils négocient de manière plus ferme les termes de leurs contrats.

1987

Janvier : rencontre avec Jean Gattégno, président du CNL, sur les aides à la traduction accordées par le Centre national des lettres, d'une part aux traducteurs (bourses, allocations pour travaux), d'autre part aux éditeurs.

Réunion des membres de l'ATLF consacrée à l'opportunité d'élaborer un code de déontologie du traducteur littéraire. Élisabeth Janvier, dont il convient de saluer le travail incessant au sein de l'Association, souligne que « un code de déontologie est une façon d'établir, pour une profession donnée, des normes éthiques qui renforcent son image sur un plan moral et social ».

2 mai : ouverture à Arles du Collège international des traducteurs littéraires (CITL).

7 mai : signature d'un protocole d'accord entre l'ATLF et ATLAS qui souligne la complémentarité des deux associations, mais aussi leur spécificité, définit leurs relations et coordonne leurs activités.

Novembre : première réunion, à l'initiative de l'ATLF, du Conseil européen des associations de traducteurs littéraires (CEATL) créé de façon informelle par une motion votée lors des Assises d'Arles de 1986. Le CEATL est chargé de réfléchir à une harmonisation du statut des traducteurs dans les différents pays d'Europe et de défendre leurs intérêts matériels et moraux auprès des instances européennes. Deux réunions annuelles sont prévues (l'une en janvier, l'autre en novembre à Arles). L'ATLF accepte d'assurer la coordination du CEATL.

1988

12 mars : lors de son Assemblée générale, l'ATLF se dote d'un Règlement intérieur et vote l'adoption du Code de déontologie du traducteur littéraire. Ce dernier figurera désormais à la fin du *Répertoire*.

1989

18 janvier : réunion « Les adhérents ont la parole ». Les traducteurs font le point sur la négociation des contrats de traduction, la reddition des comptes et le respect du droit moral du traducteur.

Mars : une enquête sur les traducteurs et l'informatique, menée conjointement par la SFT et l'ATLF, montre que de plus en plus de traducteurs utilisent un traitement de texte.

1990

Dans la perspective d'une professionnalisation de l'activité de traducteur littéraire, deux initiatives rejoignent le souci de l'ATLF de développer une formation à la traduction littéraire. En janvier s'ouvre à Bruxelles un Centre européen de traduction littéraire (CETL), fondé et dirigé par Françoise Wuilmart, traductrice d'allemand et membre de l'ATLF. Plusieurs membres de l'Association sont invités à y donner des cours. En octobre est créé, à l'Institut d'anglais Charles V de l'université Paris VII, un DESS de traduction littéraire professionnelle placé sous la direction de Michel Gressët. Des traducteurs de métier sont sollicités, soit pour animer des « ateliers », soit pour être les « tuteurs » des étudiants.

Mars : Jacqueline Lahana prend la succession de Françoise Cartano à la présidence de l'ATLF. Françoise Cartano devient vice-présidente.

L'ATLF réorganise ses publications, qui comprennent désormais :
 – une *Lettre d'information* consacrée à la vie de l'Association et uniquement diffusée auprès de ses membres (environ trois numéros par an) ;

- une revue semestrielle coéditée avec ATLAS, *TransLittérature*, qui a pour vocation d'être un lieu de réflexion sur la traduction par ses praticiens.

11 novembre : l'ATLF consacre la matinée qu'elle anime aux Assises d'Arles à la formation des traducteurs.

1991

Janvier : l'ATLF démissionne du Centre permanent des écrivains qu'elle estime ne plus être représentatif.

Elle met sur pied un système de permanence téléphonique qui permet une diffusion rapide des informations utiles.

Février : un atelier d'écriture est organisé par Michel Volkovitch à l'intention des traducteurs.

16 mars : l'Assemblée générale ratifie le vœu émis par le conseil d'ATLAS et celui de l'ATLF d'établir des liens plus étroits entre les deux associations : les membres de l'ATLF deviennent de plein droit membres adhérents d'ATLAS. La cotisation est fixée à 230 F, dont une partie est reversée à ATLAS.

Avril : à la demande de la Maison Antoine Vitez (Centre international de la traduction théâtrale) créée en 1990 à Montpellier, l'ATLF modifie un article de son Règlement intérieur, afin de permettre aux traducteurs de théâtre, non publiés mais joués, d'adhérer à l'Association.

Mai : parution du numéro 1 de *TransLittérature*. Un comité de rédaction est mis en place.

17-18 octobre : organisée par le ministère de la Culture et de la Communication avec l'aide de l'ATLF, une rencontre intitulée « Version française » réunit des écrivains étrangers et leurs traducteurs français.

13 décembre : à la demande de l'ATLF se déroule la première réunion entre l'ATLF, la SGDL (Société des gens de lettres) et la SFT, d'une part, le SNE, d'autre part, en vue d'une révision négociée du Code des usages signé en 1984.

1992

Février : la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes fait savoir à l'ATLF que la diffusion de « tarifs » indicatifs contrevient à l'ordonnance du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, et exige un changement de formulation. À partir de la rentrée 1992, établissement d'une « fourchette de la moyenne », sur la base d'une enquête annuelle portant sur les rémunérations au feuillet perçues par les traducteurs au cours de l'année précédente.

15 février : l'ATLF et ATLAS tiennent leur Assemblée générale l'une à la suite de l'autre.

20-21 mars : Rencontres européennes de la traduction organisées, à l'occasion du Salon du livre, par la Direction du livre, le CNL et l'ADEC (association Dialogue entre les cultures). L'ATLF y participe activement, ainsi que des représentants du CEATL*.

1993

3 février : interrompues depuis novembre, les négociations avec le SNE reprennent et aboutissent enfin à un accord.

17 mars : le nouveau Code des usages pour la traduction d'une œuvre de littérature générale est signé au Salon du livre par l'ATLF, la SFT et la SGDL, d'une part, le SNE, d'autre part.

10 mai : célébration au Petit Journal Montparnasse des vingt ans de l'ATLF et des dix ans d'ATLAS.

Actuellement, le Conseil d'administration de l'ATLF se compose de Jacqueline Carnaud, Françoise Cartano (vice-présidente), Évelyne Châtelain (secrétaire générale), Jacqueline Lahana (présidente), Rémy Lambrechts (trésorier), Josie Mély, Maya Minoustchine, Isabelle Perrin (secrétaire générale adjointe), Jean-Pierre Richard, Dominique Taffin-Jouhaud, Marielène Weber.

Toute chronologie a pour fonction de donner des dates, d'indiquer des faits, indispensables certes, mais forcément un peu secs. Aussi convient-il d'ajouter que sans l'engagement, l'enthousiasme et le travail des équipes qui se sont succédé à la tête de l'ATLF, aucun combat n'aurait pu être gagné, aucun progrès n'aurait pu être accompli. L'ATLF a su maintenir sa cohésion malgré quelques secousses et une crise. Elle a permis aux traducteurs de sortir de leur isolement, d'une part grâce aux activités propres à l'ATLF, d'autre part grâce aux Assises annuelles de la traduction et au Collège international des traducteurs littéraires.

Il faudrait rendre hommage à ceux qui, au sein de l'ATLF ou parallèlement à elle, ont contribué à mieux faire connaître le travail du traducteur et ne sont plus à nos côtés aujourd'hui. Je pense d'abord à Elmar Tophoven, éminent traducteur du français vers l'allemand – dont les fiches

* Cette manifestation donnera lieu à la publication d'un ouvrage : *Traduire l'Europe*, Payot, 1992, 268 p.

rédigées au cours de chacune de ses traductions sont des modèles – et fondateur du premier collège de traducteurs à Straelen, dont se sont inspirés tous les autres collèges ; à Antoine Berman, fondateur du Centre Jacques Amyot, directeur d'un séminaire sur la traductologie au Collège international de philosophie et auteur d'ouvrages sur la traduction ; à Laure Bataillon, si énergique et si fragile, si présente encore aujourd'hui ; à Élisabeth Janvier, discrète, efficace, rigoureuse ; à Françoise Campo-Timal, première directrice du Collège, à André Charpentier, fidèle des Assises et du Collège, qui, avec gentillesse et compétence, a assuré pendant des années la permanence de notre association.

À ce jour, l'ATLF compte près de six cents membres traduisant quarante-cinq langues. Elle est largement reconnue par les éditeurs – même si, individuellement, chaque traducteur doit toujours discuter pied à pied son contrat – et par les pouvoirs publics (elle fait partie de plusieurs commissions sur la traduction littéraire) ; elle s'associe aux formations de traducteurs littéraires déjà existantes ; elle participe à des colloques, nationaux et internationaux, sur la traduction ; elle est représentée au sein des instances européennes ; bref, elle fait entendre sa voix chaque fois qu'il faut défendre la qualité de la traduction, les droits matériels et moraux des traducteurs littéraires. Il reste, certes, beaucoup à faire, en particulier dans le domaine de la protection sociale ou de l'élaboration d'un contrat type ; alors, retroussons nos manches et rendez-vous dans vingt ans.